



C 93/LIM/33
15 novembre 1993

conférence

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE - ROME

F

Vingt-septième session
Rome, 6-25 novembre 1993

CINQUIEME RAPPORT DU BUREAU

Déclarations, en séances plénières de la Conférence, d'organisations internationales non gouvernementales ayant un statut consultatif

1. Le Bureau a été informé que l'Alliance coopérative internationale, organisation internationale non gouvernementale bénéficiant d'un statut consultatif auprès de la FAO, a demandé à prendre la parole en séance plénière de la Conférence.
2. Ayant examiné cette demande, le Bureau, conformément à l'Article X-2 g) du Règlement général de l'Organisation, fait maintenant rapport à la Conférence et recommande que la Conférence accorde à l'organisation ci-dessus un temps de parole, étant entendu que celui-ci ne saurait excéder 10 minutes et qu'en aucun cas cette organisation n'aura la priorité sur des délégués des Etats Membres.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

Locaux du siège

Résolution .../93

LOCAUX DU SIEGE

LA CONFERENCE,

Rappelant les efforts inlassables du Directeur général pour résoudre le problème ancien des locaux et, en particulier, la série de mesures qu'il a proposées aux organes directeurs au début des années 80;

Rappelant la réaction favorable des plus hautes instances du Gouvernement italien aux propositions du Directeur général, aboutissant en 1985 à la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments par le Président de la République italienne;

1. Exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de la République italienne pour son aide exceptionnelle et l'extrême générosité dont il a fait preuve envers l'Organisation dans toutes les phases de la reconstruction des locaux du Siège et questions connexes, notamment l'octroi de quelque 30 milliards de liras pour financer les nouveaux bâtiments et d'autres montants importants, sous forme de contribution volontaire, pour couvrir le loyer des bureaux de la Via Cristoforo Colombo à partir de 1986;
2. Remercie sincèrement le Président de la République italienne d'avoir accepté d'inaugurer personnellement les nouveaux locaux le 6 novembre 1993;
3. Engage le Gouvernement italien à poursuivre ses efforts pour achever la construction d'un Siège moderne dans le quartier de Caracalla et faire en sorte que le nouveau bâtiment E soit prêt pour 1994-95, ce qui permettrait à l'Organisation de célébrer son cinquantième anniversaire dans un ensemble de bâtiments regroupant toute l'Organisation.

(adoptée le .. novembre 1993)

Cinquantième anniversaire de la FAO

Résolution .../93

CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que la FAO célébrera son cinquantième anniversaire en 1995;

Rappelant la déclaration sur le cinquantième anniversaire de la FAO faite par la délégation canadienne à la cent troisième session du Conseil;

Se félicitant de l'initiative prise par le Gouvernement canadien, avec le Gouvernement de la province du Québec, en vue d'accueillir et d'organiser des cérémonies commémoratives en octobre 1995 à Québec (Canada), site de la fondation de la FAO le 16 octobre 1945 au Château Frontenac;

Prenant acte de l'offre du Gouvernement canadien d'aider à planifier et à organiser cette célébration;

1. Invite tous les Etats Membres à commémorer, comme il convient, vu l'importance de l'Organisation, le cinquantième anniversaire de la FAO et à mieux informer l'opinion publique des tâches accomplies par l'Organisation;
2. Prie le Directeur général de préparer, pour approbation par les Etats Membres, une "Déclaration sur l'alimentation et l'agriculture" qui réaffirmera l'engagement des Etats Membres à honorer les principes sur lesquels l'Organisation a été fondée;
3. Prie en outre le Directeur général de faire en sorte que le projet de déclaration soit présenté à toutes les conférences régionales de 1994 pour examen par le Conseil à sa cent septième session et pour la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre 1995, en vue de l'adoption finale par la Conférence à sa vingt-huitième session;
4. Invite le Directeur général d'envisager la possibilité d'organiser, le 16 octobre 1995, une cérémonie spéciale pour la Journée mondiale de l'alimentation qui commémorera également le cinquantième anniversaire de la FAO au Château Frontenac à Québec (Canada);
5. Invite instamment tous les Etats Membres à assister aux commémorations qui seront organisées à Québec (Canada) en octobre 1995.

(adoptée le ... novembre 1993)

